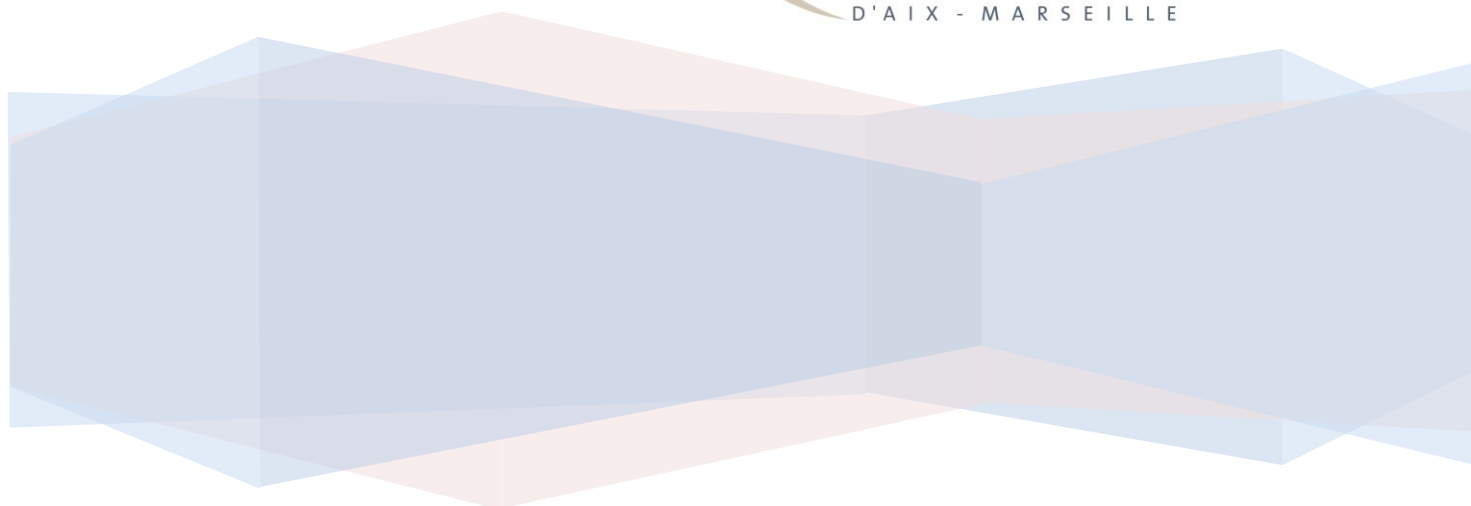


Guide de l'étudiant de l'IDA

Institut de droit des affaires d'Aix-Marseille

Promotion 2026/2027

amU Faculté de droit
et de science politique
Aix Marseille Université



Bienvenue à l'I.D.A. !

L'Institut de droit des affaires a été créé en 1970. Il est depuis 2005 un département de la Faculté de droit et de science politique d'Aix-Marseille, composante d'Aix-Marseille Université.

L'IDA a été successivement dirigé par les professeurs Gérard CAS (1970-1976), Christian LOUIT (1977-1989), Jacques MESTRE (1989-1999), Michel BUY (1999-2007), Didier PORACCHIA (2007-2014), David BOSCO (2014-2019). Isabelle GROSSI et Claude-Albéric MAETZ sont directeurs depuis juillet 2019.

L'IDA compte désormais près de 450 étudiants, encadrés par plus d'une cinquantaine d'enseignants universitaires ou issus du milieu professionnel (avocats, dirigeants et juristes d'entreprise, administrateurs et mandataires judiciaires, assureurs, experts comptables ...). Grâce notamment à un réseau des anciens (l'AIDA, Association de l'Institut de Droit des Affaires), l'IDA veille au développement de ses relations avec les entreprises, les cabinets d'avocats, les écoles de commerce, principalement, en France et à l'international.

Les sites :

- 3, avenue Robert Schuman, Bat Cassin, 13628 Aix-en-Provence, Cedex 1
- 110-114, la Canebière, 13001 Marseille

Liste des diplômes

- Masters Recherche

Master Recherche *Droit des Affaires approfondi*
Responsable : L. Thibierge

Master *Droit rural des Affaires*.
Responsable : J. Cayron

- Masters Professionnels :

Master *Droit des affaires internationales*
Responsables : M.-E Pancrazi, N. Ida et D. Mouralis
Master *Ingénierie des Sociétés*
Responsable : B. Brignon
Master *Distribution-Concurrence*
Responsables : D. Bosco et C.-A Maetz
Master *Numérique des affaires et propriété intellectuelle*
Responsables : C.-A Maetz et N. Balat et M. Cartapanis
Master *Administration et liquidation des entreprises en difficulté*
Responsables : A. Cerati et V. Perruchot-Triboulet
Master *Compliance et Droit des affaires*
Responsables : B. Cazeneuve et I. Grossi
Master *Droit du sport*
Responsables : F. Rizzo et G. Rabu
Master *Gouvernance environnementale et sociétale de l'entreprise*
Responsable : A. Lami

- Diplômes d'Université :

CESU *Pratique du Droit des Affaires*
Responsables : I. Grossi et J. Gasbaoui
DESU *Diplôme de Juriste Conseil d'Entreprise* (DJCE)
Responsable : I. Grossi
LL.M *International and Comparative Business Law*
Responsables : D. Bosco et C.-A Maetz
DESU *Economic Law*
Responsable : L. Thibierge
DESU *Droit et pratique de la médiation et de la négociation en droit des affaires*
Responsables : D. Mouralis et A. Albarian
DESU *Responsabilité sociétale des entreprises*
Responsable : V. Mercier
DESU *Innovation, recherche et brevets*
Responsable : P.-D Cervetti
DESU *Droit de l'économie sociale et solidaire*
Responsable : J.-N Stoffel



Les contacts utiles à l'IDA :

L'équipe de direction :

Les directeurs :

- . Isabelle Grossi
i.arnaud-grossi@univ-amu.fr
- . Claude-Albéric Maetz
claude-alberic.maetz@univ-amu.fr

Le secrétariat :

Aix :

- . Sylvie Roux : 04 13 94 45 31
sylvie.roux@univ-amu.fr
- . Isabelle Quilichini : 04 13 94 45 28
isabelle.quilichini@univ-amu.fr
- . Nathalie Martin : 04 13 94 45 29
n.martin@univ-amu.fr
- . Pauline Gaborit : 04 13 94 99 23
pauline.gaborit@univ-amu.fr
- . Julie Boussoco : 04 13 94 27 49
Julie.boussoco@univ-amu.fr

Marseille :

- . Centre de droit du sport : 04 96 12 61 70
nathalie.peneau@univ-amu.fr
- . IDEDD : 04 96 12 61 49
fdsp-idedd-secretariat@univ-amu.fr

L'IDA et les réseaux sociaux :

- <https://facdedroit.univ-amu.fr/ida>
- https://twitter.com/ida_aix
- <https://www.linkedin.com/school/institut-de-droit-des-affaires-de-l'universit%C3%A9-d'aix-marseille-amu->
- <https://www.facebook.com/ida.aix>

L'IDA et son association :

Présidente Isabelle Grossi

- i.arnaud-grossi@univ-amu.fr
- <https://aida-aix.com>

Calendrier

Rentrée : jeudi 3 septembre 2026 à partir de 10h00 (amphithéâtre David)
jeudi 3 septembre après-midi et vendredi 4 septembre toute la journée (amphithéâtre Mirabeau)

Apéritif d'intégration : jeudi 3 septembre à 19h à Aix en Provence

Début des cours :

- **Diplôme Juriste Conseil d'Entreprise** : lundi 14 septembre 2026 à 8h30
- **Semaines communes DJCE** : semaine du 14 septembre 2026 ; semaine du 16 novembre 2026 ; semaine du 11 janvier 2027
- **Masters** : jeudi 03 sept (CDA), vendredi 04 sept. (ALED-IGS) et lundi 07 sept. (DAI-DISCO-DAA-NUMAPI) jeudi 1^{er} oct. (DRA)

Forum des Masters

Jeudi 12 novembre 2026 à partir de 9h30 dans le grand hall du Bâtiment Pouillon

Tournoi de Foot

Vendredi 13 novembre 2026 (date à confirmer)

Remise des diplômes de la promotion 2025-2026, en présence de son parrain, M. Didier Migaud

Vendredi 4 décembre 2026 à partir de 17 h Amphithéâtre Portalis, soirée à partir de 21 h

Suspension des cours :

Noël : du samedi 19 décembre 2026 au soir au lundi 4 janvier 2027

Février : du samedi 20 février 2027 au soir au lundi 27 février 2027

Séjour ski djce : à déterminer

Fin des cours : Fin avril /mai 2027 pour les masters concernés

Examens : Janvier 2027 - Avril / Mai 2027 pour les masters concernés

Mai-Juin 2027 pour les DESU

Gala : A déterminer



VIE ETUDIANTE A L'IDA

La qualité d'étudiant de l'IDA impose l'adhésion aux règles suivantes.

Responsabilité : il est attendu de l'étudiant qu'il manifeste un sens de la responsabilité dès le début de l'année universitaire, notamment par son implication personnelle dans sa formation et dans l'acquisition des connaissances.

Respect : une attitude de respect est exigée de l'étudiant vis-à-vis des personnes avec lesquelles il est en contact, notamment avec les autres étudiants et les enseignants, universitaires et professionnels.

L'étudiant devra notamment :

- veiller à porter une tenue vestimentaire correcte ;
- se lever en silence à l'entrée de l'enseignant ;
- participer aux cours, colloques et autres manifestations organisées par l'IDA ;
- préparer les séminaires.

Assiduité : la présence aux cours, séminaires et autres enseignements est obligatoire. Seuls peuvent se présenter aux examens les étudiants ayant assisté à tous les enseignements. Toute absence doit être motivée par l'étudiant par un courrier, accompagné des pièces justificatives nécessaires, adressé au responsable du diplôme et déposé au secrétariat de la formation dans un délai de 7 jours à compter de l'absence. Sera déclaré défaillant aux examens, l'étudiant qui aura trois absences injustifiées.

Ponctualité : la ponctualité est de rigueur. Un étudiant retardataire qui n'aurait pas été accepté en cours sera considéré comme absent. La présence de l'étudiant dans la salle 5 minutes avant le début de l'enseignement est demandée.

L'étudiant veille à respecter scrupuleusement le temps de pause que l'enseignant fixe, le cas échéant, à l'issue d'une séquence de cours.

Communication : les étudiants doivent consulter au moins une fois par jour leur courrier électronique à l'adresse qu'ils ont communiquée lors de leur inscription. C'est par mail que le directeur de diplôme, les enseignants et l'administration leur communiquent les informations relatives à l'emploi du temps et les documents de cours.

Le planning des cours et la documentation sont disponibles sur le site internet de l'IDA. Celui-ci sert notamment de base d'information pour les étudiants et sera mis à jour régulièrement.

L'usage du téléphone portable est interdit pendant les enseignements et les examens. Il est limité à un usage silencieux dans les autres locaux.

L'usage des ordinateurs est strictement réservé à la prise de notes. Sauf autorisation de l'enseignant, l'accès à l'internet est interdit.



Discipline

L'équipe pédagogique et la direction de l'IDA veillent à l'application de cette charte. En cas de manquement, les directeurs de l'IDA et le responsable du diplôme concerné convoquent l'étudiant. A l'issue de son audition, ils peuvent décider d'en informer le Doyen qui peut saisir le Conseil de discipline de l'Université.

Fraude et plagiat

Le plagiat est le fait de s'approprier l'œuvre d'un autre auteur sans qu'il soit possible de l'identifier suffisamment. Présenter le produit de la réflexion d'autrui comme sien est un acte particulièrement grave, qu'il soit commis à l'occasion de la rédaction d'un devoir, d'un rapport de recherche, de stage ou d'un mémoire.

Tout plagiat de la part d'un étudiant de l'IDA pourra être suivi d'une communication au Doyen de la Faculté de Droit en vue de la saisine du Conseil de discipline de l'Université, habilité à prendre des sanctions appropriées.

Il en ira de même en cas de fraude ou de tentative de fraude aux examens.

Utilisation de l'IA :

Les étudiants peuvent recourir à des outils d'IA pour :

- assister la recherche documentaire
- proposer des pistes de structuration d'un plan
- reformuler ou vérifier la clarté linguistique d'un texte **DÉJÀ RÉDIGÉ** par l'auteur
- analyser des données lorsque les outils sont conformes aux règles de protection des données

Usages interdits

- il est interdit de déléguer à un outil d'IA la conception intellectuelle et la rédaction substantielle des travaux de recherche
- de générer intégralement ou quasi intégralement le texte d'un mémoire ou d'un rapport

Représentation :

Les étudiants de chaque diplôme élisent, sous la supervision du responsable du diplôme, un **délégué** (ou un délégué apprenti selon le cas) et un délégué suppléant, chargés de les représenter auprès du responsable, des enseignants et de l'administration.

Les directeurs de l'IDA fixent une première réunion de tous les délégués de diplômes, dans le cadre d'un **bureau des délégués de l'IDA** chargé d'animer la vie étudiante de l'Institut. Ce bureau est présidé par les directeurs de l'IDA, lesquels désignent, parmi les membres du bureau, un secrétaire.

Association :

Les étudiants sont vivement encouragés à adhérer à l'**Association de l'Institut de Droit des affaires** (AIDA) laquelle consacre son activité à favoriser les conditions de travail des étudiants, l'accès à la vie professionnelle ainsi qu'à développer les liens d'amitié et de cordialité entre les étudiants de l'IDA et leurs prédécesseurs. L'adhésion se fait en une fois et est à vie. Le paiement de la cotisation peut être échelonnée en trois fois. La présidente de l'Association de l'Institut de Droit des affaires est actuellement Mme Isabelle Grossi (i.arnaud-grossi@univ-amu.fr)

Afin de rendre l'annuaire tenu par l'AIDA le plus utile possible à chacun, les étudiants et anciens étudiants sont invités à mettre à jour leur profil aussi régulièrement que nécessaire.